

Procès verbal

Le vendredi 20 mars 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Jacques MOULINE.

Secrétaire de la séance : Delphine PEPIN

Présents : Jacques MOULINE, Patrice CARBONNIER, Delphine PEPIN, Jocelyne RIFFAUD, Catherine MAGNANI, Jean-Marie BARON, Thierry MERLE, Jérôme THOMASSON, Karine DE MATOS, Mélissa LALANNE

Représentés : Laurent MANON représenté par Delphine PEPIN

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance.

Délibérations :

* élection du maire,

* détermination du nombre d'adjoints,

* élection des adjoints,

* versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints,

Arrêté du maire :

* délégations de signature consenties par le maire à la secrétaire générale de mairie.

Divers.

Délibérations du conseil :

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (N° DE_005_2026)

Délibération : adoptée

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (N° DE_006_2026)

Délibération : adoptée

Versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints :

Le maire explique au conseil municipal la revalorisation des indemnités de fonction pour le maire et les adjoints.

Au maximum :

l'indemnité du maire peut-être de 1 155.06 euros brut,

l'indemnité d'un adjoint peut-être de 447.64 euros brut.

Après en avoir discuté et à la vue des votes pour que les indemnités soient au maximum (5 abstentions, ~~4~~ contre et ~~5~~ pour), les membres du conseil municipal décident de remettre à plus tard la décision à cette délibération.

Fin de la séance à 21.00.

Jacques MOULINE
Président de séance



Delphine PEPIN
Secrétaire de séance

